LES PIEUX
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

SOUS-PREFECTURE
REÇU LE :
27 MARS 2009
DE CHERBOURG

ST
SF
ADM

DECISION PRISE EN APPLICATION DES DISPOSITIONS DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Délégation faite au Président

Réf. : n° 10 – 2009

Date : le 26 Mars 2009

OBJET : Missions de contrôle technique - réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de l'école de la Forgette et du bâtiment administratif de la Communauté de Communes des Pieux.

Exposé

En amont des travaux pour la réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de l'école de la Forgette et du bâtiment administratif, la Communauté de Communes des Pieux a lancé une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour les missions de contrôle technique suivantes :

- ✓ Mission de diagnostic solidité : mission Ld,
- ✓ Mission relative à la solidité des ouvrages et des éléments d'équipements indissociables : mission L,
- ✓ Mission complémentaire à la mission L pour les bâtiments faisant l'objet d'une rénovation, réhabilitation ou transformation : mission LE.
- ✓ En option, il a été proposé une étude d'étanchéité de l'existant.

Trois sociétés agréées ont répondu et ont fait les offres suivantes:

Sociétés	Mission Ld Montant HT	Missions L + LE Montant HT	Total	Options
Bureau VERITAS	855,00 €	977,50 €	1 832.50 €	1 140,00 €
CETE APAVE NORD-OUEST	800,00 €	700,00 €	1 500,00 €	(Comprise dans la mission Ld)/
SOCOTEC	1 620,00 €		1 620,00 €	/

Après analyse, il est proposé de retenir la société CETE APAVE Nord-Ouest, qui présente l'offre techniquement et économiquement la plus avantageuse.

 Adresser toute correspondance à Monsieur le Président de la Communauté de Communes des Pieux
31, Route de Flamanville - B.P. 21 - 50340 LES PIEUX - Téléphone : 02.33.87.68.00 - Télécopie : 02.33.52.93.66
www.cc-lespieux.fr - ccdp@cc-lespieux.com

Par ces motifs, le Président de la Communauté de Communes des Pieux,

Vu l'article L.5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2008/027 du 6 mai 2008 portant délégation de pouvoirs au Président,

Vu le Code des Marchés Publics et notamment son article 28,

Décide

ARTICLE 1 : de signer le contrat pour les missions de contrôle technique diagnostic Ld, L et LE, dans le cadre des travaux pour la réfection de l'étanchéité des toitures-terrasses de l'école de la Forgette et du bâtiment administratif Zone des Costils de la Communauté de Communes des Pieux, avec la société CETE APAVE Nord-Ouest – Le Citis – 5 rue d'Atalante – B.P. 200 – 14209 HEROUVILLE ST CLAIR, pour un montant total de 1 500,00 € HT, sachant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal – nature 2313 et 2317 (immobilisations en cours).

ARTICLE 2 : de signer toutes pièces nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Acte certifié exécutoire
après mise en sous-préfecture
le : 27/03/2009
et publication ou notification
du : 03/04/2009

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PIEUX
TÉL. 02 33 87 68 00
50340 LES PIEUX

LE PRESIDENT,

Philippe AUCHER

LE PRESIDENT

Philippe AUCHER

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PIEUX
TÉL. 02 33 87 68 00
50340 LES PIEUX